

desseins que j'ai déjà même commencés dans les intervalles de mon loisir, mais ils ne peuvent s'éclorre et se former que parmi les bons livres, tels qu'ils sont, en une belle bibliothèque et dans la conversation avec les doctes. Si vous me pouviez aider à obtenir cette grâce des supérieurs pour demeurer ou à Saint-Germain, ou aux Blancs-Manteaux, vous obligeriez une personne qui tâcherait de le reconnaître en qualité de votre (1), etc. »

De Bretagne, nous passons à Bordeaux : dom Jean Martianay, quand il faisait les recherches que lui avait demandées dom Thierry Ruinart pour sa future publication des *Acta primorum Martyrum sincera*, était déjà célèbre par sa connaissance du grec et de l'hébreu ; il avait enseigné ces langues dans divers monastères et, cette année même, il imprimait ses premières thèses contre le livre du Père Pezron de l'ordre de Cîteaux, abbé de la Charmoie, *l'Antiquité des temps rétablie*. Il ne tardera pas à être appelé à Saint-Germain-des-Prés qu'il paraît attristé de ne pas habiter encore, et il attachera son nom à la publication des œuvres de saint Jérôme.

DOM JEAN MARTIANAY A DOM THIERRY RUINART

« De Bordeaux, le 31 juillet, 1688.

« Quelque résolution que j'ai prise de ne plus penser à Paris, le désir que je sens à vous faire plaisir m'oblige de faire quelque exception et de n'étendre pas mon silence jusqu'à votre Révérence. C'est pourquoi je lui promets de